

**SYNERGIE WALLONIE**  
**POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES asbl**  
*500/23 rue de Gembloux*  
*5002 - Namur*

## **Les politiques temporelles**

**Un outil de conciliation  
vie privée/vie professionnelle**

*Rapport de recherche pour le projet « Alter  
Égales » du Ministère des Droits des femmes de  
la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Juin 2016



## Avant-propos

Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes tient à remercier vivement Madame Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le soutien apporté à cette recherche. Sans cette subvention, obtenue dans le cadre de l'appel à projets Alter Égales, ce rapport n'aurait pu voir le jour et nos avancées concernant la mise en place de politiques temporelles comme outil de conciliation entre vie privée et vie professionnelle auraient été de bien moindre ampleur.

Ce rapport de recherche contient le développement d'un argumentaire sur la pertinence d'une prise en compte des rythmes de vie dans l'action publique afin de participer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Cependant, il s'agit avant tout d'un état des lieux « intermédiaire » effectué après six mois de recherche. En effet, comme nous le verrons tout au long de ce document, des activités sérieuses et rigoureuses de recherche, de sensibilisation et d'accompagnement concernant ces thématiques nécessitent un travail de longue haleine, s'étalant sur plusieurs années.

Il s'inscrit par conséquent dans un contexte bien plus large et son contenu sera fortement enrichi grâce au processus d'organisation et la tenue d'un colloque international, les 17 et 18 novembre 2016, consacré à ces questions. D'autres publications et mises à jour seront réalisées dans un avenir proche, Synergie Wallonie faisant une priorité de la mise en œuvre de politiques temporelles au sein de nos territoires.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Reine Marcelis  
*Présidente*  
[reine.marcelis@skynet.be](mailto:reine.marcelis@skynet.be)  
0489/58.21.34

Baptiste Dethier  
*Assistant*  
[info.synergiewallonie@gmail.com](mailto:info.synergiewallonie@gmail.com)  
0496/21.13.47

## Sommaire

Avant-propos	2
Introduction	4
I. <u>Le temps : une préoccupation commune et un révélateur d'inégalités</u>	5
a. Complexification, accélération...et inégalités	5
b. L'enquête « Emploi du temps » : objectivation des inégalités	7
c. Des temps désynchronisés mais interdépendants	11
d. Bientôt un « droit au temps » pour les citoyen-ne-s européen-ne-s ?	14
II. <u>Les politiques temporelles : prendre en compte les rythmes de vie dans l'action publique</u>	17
a. De l'Italie à la France, des objectifs d'amélioration de la qualité de vie	17
b. Champs d'application et exemples concrets	19
c. Un dispositif concret : le Bureau des temps	21
III. <u>Viser l'égalité femmes/hommes à travers l'articulation des temps : de la nécessité d'un portage politique fort au sein d'un véritable projet de société</u>	24
a. Critiques du « modèle » français : une occasion manquée ?	24
b. Faire de l'égalité F/H le cœur des politiques temporelles en Fédération Wallonie-Bruxelles	27
c. Un grand défi : des projets de ville mais aussi un projet de société	31
IV. <u>Conclusion. Le rôle et les projets de Synergie Wallonie</u>	33
Bibliographie	36

## Introduction

En 1831, la Belgique se dote d'une constitution dite « libérale » pour l'époque, mais elle ne s'adresse en réalité qu'à une frange minoritaire de la population (à peine 2% !) car excluant les classes laborieuses, les étrangers et les femmes (Jacques, 2009). Ces dernières sont progressivement parvenues à obtenir, dans des luttes féministes successives et de longue haleine (droit à l'éducation, droit de vote, accès à la capacité juridique, dépénalisation de l'avortement, etc.), toute une série d'égalités *juridiques et de principe* aujourd'hui reconnues comme formellement acquises. Cependant, l'effectivité de ces droits – l'égalité *de fait* – est encore loin d'être acquise (Michielsens, 2005).

Après 1945, la société de consommation est en marche : électroménagers, aliments surgelés, démocratisation de services domestiques, prêt-à-porter... Les femmes disposent de davantage de temps et se tournent vers le salariat. Le taux d'emploi est en croissance constante. Les associations, en parallèle aux demandes d'égalité formelle sur les droits civils, politiques et économiques, réclament également un accès plus facile à la culture et à l'information et la question de la « double journée » des femmes commence à faire son entrée dans les débats.

En effet, les femmes sont entrées durablement sur le marché du travail mais continuent à assumer majoritairement les tâches domestiques et l'éducation des enfants. Les obstacles au sein même de la sphère professionnelle sont nombreux et se maintiennent : elles n'y possèdent pas les mêmes chances de plans de carrière et d'épanouissement professionnel. La métaphore du « plafond de verre » est régulièrement utilisée pour illustrer ces inégalités mais ne doit pas se limiter aux postes à hautes responsabilités : les rôles sexués représentent des freins beaucoup plus larges, englobant les plus simples promotions, la rémunération, les formations ou même l'accès aux financements pour démarrer une activité économique.

*Si des signes d'une évolution positive des mentalités sont bien présents, ils n'occulent pas pour autant le poids toujours important d'une société patriarcale qui peine à se réformer.*

Comme l'explique l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH)<sup>1</sup>, les nouveaux hommes « paternants » et les nouvelles femmes combinant maternité et carrière sont désormais les « héros » d'une certaine culture contemporaine. Or, si des signes d'une évolution positive des mentalités sont bel et bien présents, ils n'occulent pas pour autant le poids toujours important d'une société patriarcale qui peine à se réformer.

---

<sup>1</sup> Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Genre et emploi du temps. Différences et évolution dans l'emploi du temps des femmes et des hommes belges (2005, 1999 et 1966) », 2009. URL : [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/gender\\_en\\_tijdsbesteding.jsp](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/gender_en_tijdsbesteding.jsp)

Dans ce contexte, parmi les nombreux combats encore menés par les mouvements féministes, Synergie Wallonie pour l'égalité entre les femmes et les hommes souhaite notamment s'inscrire dans une approche se focalisant plus particulièrement sur l'articulation des rythmes de vie, l'intégration des temps sociaux dans l'élaboration de l'action publique, au travers de la mise en place de politiques dites « temporelles ».

Ce rapport, ayant reçu le soutien financier du Ministère des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comprend trois parties destinées à exposer au final les objectifs concrets que notre association souhaite développer. Tout d'abord, la notion de temps sera appréhendée en tant que préoccupation commune aux individus mais également que révélateur des inégalités de genre. Ensuite, les politiques temporelles, telles qu'elles sont actuellement menées dans plusieurs pays d'Europe, seront détaillées afin de mieux comprendre leur fonctionnement et leurs impacts. Enfin, nous exposerons notre vision selon laquelle la prise en compte des rythmes de vie, accompagnée d'une démarche résolument féministe, permettrait de renouveler l'action publique en Belgique francophone et de participer à la perspective d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes.

## **I. Le temps : une préoccupation commune et un révélateur d'inégalités**

### **a. Complexification, accélération...et inégalités**

Le temps se complexifie particulièrement depuis le siècle dernier : l'industrie se diversifie et accélère les rythmes de production et de service, les horaires de travail se morcellent, les temps de déplacements augmentent et les sollicitations en tous genres se multiplient (associatif, politique, syndical, sportif, culturel, caritatif, etc.), aussi bien pour les adultes que pour les enfants. L'accélération des rythmes de vie engendre du stress (Rosa, 2013) et des choix, régulièrement contraints et par conséquent frustrants, sont à opérer et font ressentir un « manque de temps ».

Dans un sondage réalisé en 2015<sup>2</sup>, en France, par l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise, il ressort des personnes interrogées que :

- **93 %** des salariés considèrent que l'équilibre des temps de vie est un sujet de préoccupation « important » voire « très important » (+ 4 points par rapport à 2014). Cette thématique semble encore plus importante pour les parents de jeunes enfants et pour les femmes avec au moins un enfant à charge.
- **89 %** des salariés estiment que les aider à mieux équilibrer leur temps de vie pourrait avoir un impact important sur la performance économique de l'entreprise et pour le

---

<sup>2</sup> Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise, *Baromètre OPE de la conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et familiale*, Volet « salariés », décembre 2015. URL : <http://www.observatoire-equilibre.com/wp-content/uploads/2015/06/Baromètre-OPE-de-la-conciliation-VPVP-Volet-Salariés-2015-VD2.pdf>

climat social (95 %).

- 71 % des salariés disent « manquer de temps » au quotidien. Les responsabilités familiales, tâches ménagères et temps de transports contribuent à ce sentiment.
- Il ressort par ailleurs que les professions intermédiaires (surtout dans l'enseignement, les soins de santé, le social, autrement dit avec une majorité de femmes) et les salariés avec un long temps de transport sont particulièrement insatisfaits de leur équilibre des temps de vie.

Ces résultats mettent notamment en lumière l'importance de l'équilibre des temps de vie, leur articulation s'avérant plus problématique pour les travailleurs, les jeunes parents et d'une manière générale, les femmes, car si ce phénomène touche tous les individus, force est de constater que les difficultés pour parvenir à un équilibre satisfaisant des temps de vie sont non seulement liées aux facteurs socioéconomiques mais affectent aussi différemment les femmes et les hommes. L'analyse des temps est, en effet, profondément révélatrice des inégalités de genre, fournissant une illustration de l'évolution de notre société et des déséquilibres qu'elle engendre : alors que les femmes ont progressivement investi la sphère professionnelle traditionnellement occupée par les hommes, elles continuent à prendre majoritairement en charge la sphère domestique et familiale.

Dans un récent article, la Ligue des Familles pointe les désagréments causés par ces bouleversements : « Les rythmes de vie s'accroissent, les activités se multiplient, entre le travail, les enfants, les tâches ménagères. Conséquence : les parents manquent de temps. Le temps collectif et le temps individuel se sont désynchronisés. Les parents travaillent tard mais l'école se termine tôt, les services publics n'ouvrent pas toujours aux heures adéquates. De plus, le manque de place dans les crèches et le coût de l'accès à celles-ci empêchent certains parents de trouver une solution juste pour faire garder leurs enfants. Les parents ont de plus en plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle »<sup>3</sup>.

Vie Féminine va plus loin en déclarant que non seulement les temps des femmes, plus précisément, sont constamment « sous contrôle » (dans l'organisation du travail, au sein de la famille...) mais qu'elles ont le droit de revendiquer davantage de temps libre, alors que celui-ci est souvent considéré comme « mort », perdu, inutile et non

*« Les parents ont de plus en plus de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle » (Ligue Des Familles, 2015)*

rentable. « Individuellement, il s'agit déjà de pouvoir souffler, de dire non à l'obligation de faire passer les autres avant soi et à la culpabilité de ne pouvoir tout concilier, de récupérer des marges manœuvre pour exister à la première

<sup>3</sup> La Ligue des Familles, « Les politiques temporelles : remède miracle pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ? », novembre 2015, p. 1. URL : <https://www.laligue.be/Files/media/483000/483074/fre/2015-11-08-politique-temporelle.pdf>

personne du singulier ! »<sup>4</sup>.

La « conciliation »<sup>5</sup> semble effectivement être un modèle synchronique réservé aux seules femmes, les hommes vivant toujours dans un modèle diachronique (Cocandeau-Bellanger et Heslon, 2013). De ce fait, les travailleuses du care (attention et soins aux personnes) sont les plus touchées car ces activités professionnelles sont très souvent assumées également en privé, via les soins des enfants ou d'un parent malade (Molinier, 2009). D'autre part, les femmes se sentent plus souvent surchargées que les hommes durant la semaine, principalement en raison des tâches quotidiennes<sup>6</sup>. De manière similaire, De Coninck et Guillot (2007) constatent dans leur enquête qualitative que les hommes improvisent plus leurs activités que les femmes, alors que ces dernières « programment » davantage leur emploi du temps.

Pourtant, comme nous le verrons par la suite, c'est dans une optique de linéarité du temps que sont pensées les différentes politiques de conciliation actuellement menées.

### **b. L'enquête « Emploi du temps » : objectivation des inégalités**

Si l'aspect qualitatif de l'expérience et du vécu des individus est indispensable à une approche complète des inégalités (Bessin et Gaudard, 2009), des données chiffrées permettent une objectivation toute aussi importante. Pour cette raison, les enquêtes « Emploi du temps » se révèlent précieuses car offrent des statistiques précises et confirment avec force que les emplois du temps des Belges (comme beaucoup de nos voisins européens) sont profondément inégalitaires lorsqu'on les analyse sous les lunettes du « genre ».

Les résultats de la dernière enquête de ce type ont été dévoilés en octobre 2015 par le SPF Économie, la VUB, le groupe de recherche TOR et Belspo. 5559 Belges âgés de 12 et plus ont pour l'occasion été interrogés entre janvier 2013 et février 2014<sup>7</sup>. En tenant compte des individus de toutes situations professionnelles et familiales à

---

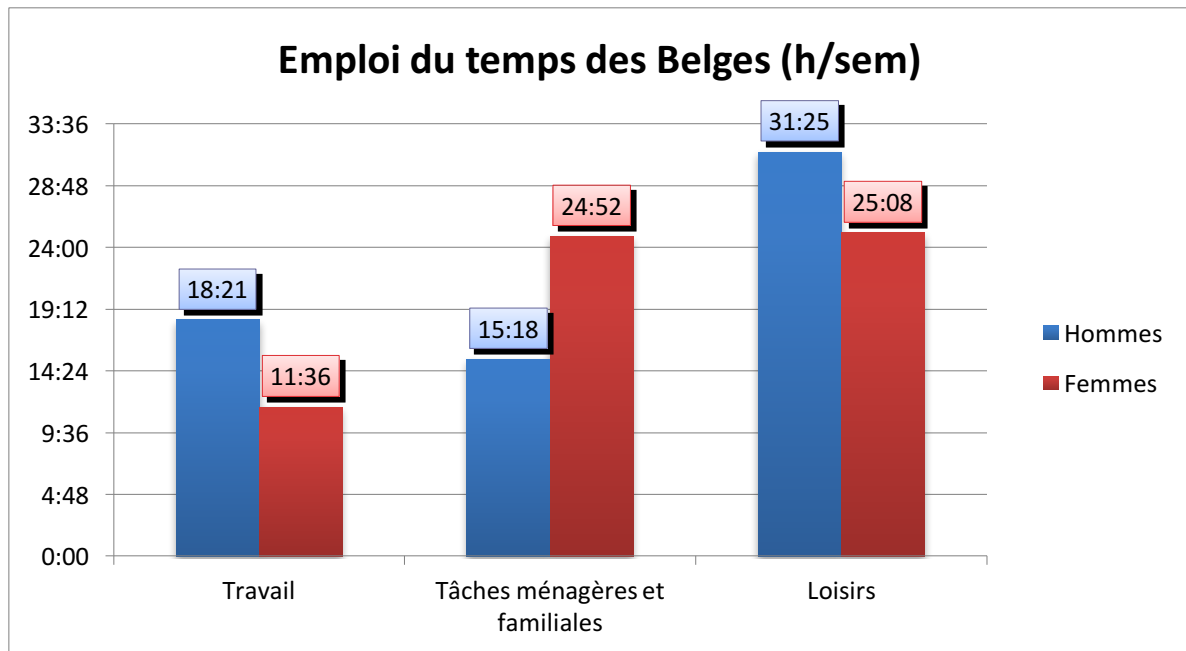
<sup>4</sup> Vie Féminine, « Temps subi, temps choisi. Reprenons du pouvoir sur le temps ! », avril 2012. URL : [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Analyse\\_SE2012\\_Temps\\_subi\\_temps\\_choisi.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Analyse_SE2012_Temps_subi_temps_choisi.pdf)

<sup>5</sup> Le terme de « conciliation » a une origine juridique et désigne une alternative pour régler des litiges. Pour cette raison, Cocandeau-Bellanger et Heslon (2013) préfèrent ce terme à celui d'« articulation », qu'ils jugent statique et mécanique, à celui de « conflit » (trop négatif) ou encore à celui d'« équilibre » (trop positif). La conciliation montre mieux selon eux la part d'échanges et de négociations, en maintenant l'aspect conflictuel mais en permettant une voie de sortie positive, en mettant ensemble ce qui relève a priori de l'opposition. À l'inverse, Barrère-Maurisson (2003) préfère quant à elle parler d'« articulation » entre la vie professionnelle et la vie familiale plutôt que de « conciliation », le second terme étant connoté juridiquement en lien avec le litige et les difficultés de se mettre d'accord, le second mettant en avant la combinaison, l'équilibre d'un ensemble de choix et de contraintes. Le choix de ces termes divise de nombreux auteurs mais, en considérant qu'ils ne sont pas connotés négativement *a priori*, nous les utiliserons pour notre part sans distinction.

<sup>6</sup> Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *op. cit.*

<sup>7</sup> « L'emploi du temps des belges. Résultats de l'enquête belge sur l'emploi du temps de 2013 », octobre 2015. URL : [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Slide%20FR\\_tcm326-273798.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Slide%20FR_tcm326-273798.pdf) ; Toutes les données sur les enquêtes de 1999, 2005 et 2013 sont également disponibles à l'adresse suivante: <http://www.time-use.be/fr/>.

partir de 12 ans (Tableau 1)<sup>8</sup>, il apparaît notamment que les hommes travaillent chaque semaine en moyenne 5h45 de plus (18h21) que les femmes (11h36), alors que celles-ci consacrent hebdomadairement 24h52 à la gestion de la vie domestique (tâches ménagères, soins et éducation des enfants), contre 15h18 pour la gent masculine.



Par-delà ces inégalités de genre (au travers de la persistance de normes considérant que le travail est davantage la sphère des hommes et le foyer celle des femmes), il s'avère que les répartitions des temps n'atteignent pas une forme d'équilibre. D'une part, si l'on se penche sur le travail « productif », prenant en compte le travail rémunéré mais également l'ensemble des tâches domestiques, les femmes sont en réalité plus « productives » que les hommes. D'autre part, on remarque que les hommes disposent de plus de 20% de temps de loisirs supplémentaire.

*« On pourrait penser que les hommes compensent ce faible temps domestique par un surinvestissement dans la sphère professionnelle. Mais c'est loin d'être le cas : si l'on prend en compte le temps contraint – c'est-à-dire le temps domestique et le temps professionnel – il n'y a que trois pays où ces temps sont équivalents entre hommes et femmes (Suède, Royaume-Uni et Pays-Bas). Autrement dit, [...] les hommes gardent davantage de temps "libre" » (Silvera, 2010 : 72).*

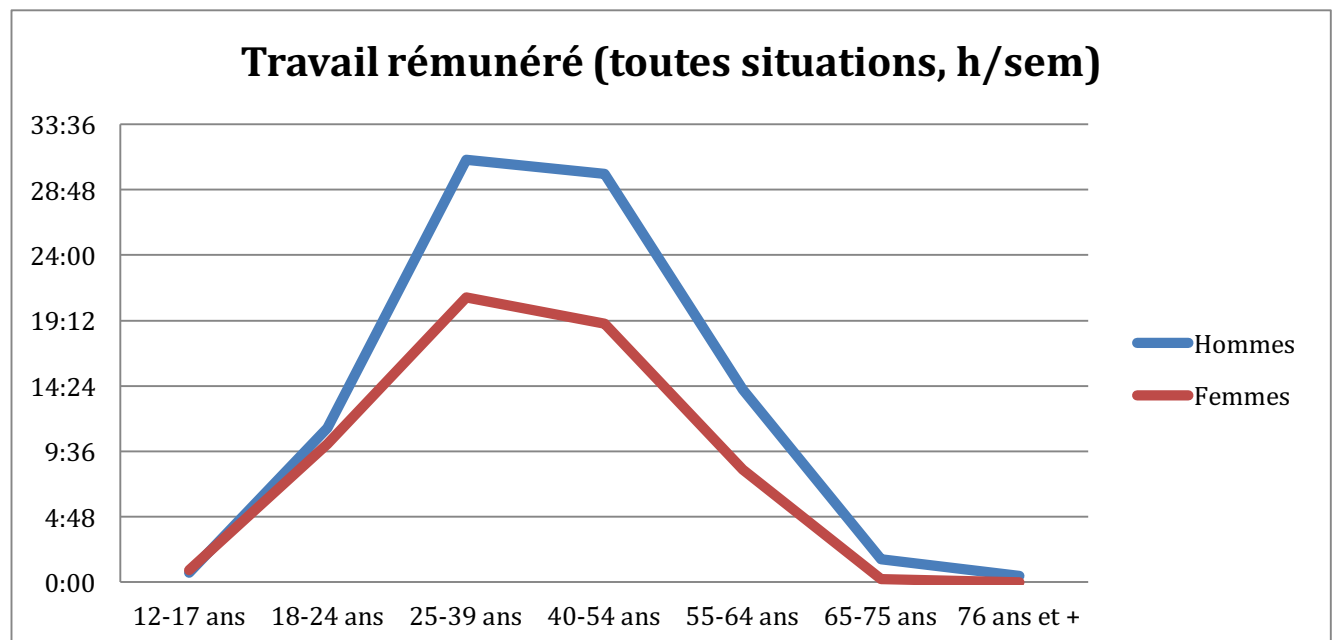
L'économiste universitaire et féministe française Rachel Silvera corrobore d'ailleurs cette interprétation en l'élargissant à l'échelle européenne : « On pourrait penser que les

<sup>8</sup> Les tableaux présentés dans ce document ont été réalisés par nos soins, à partir des données disponibles à l'adresse précitée.

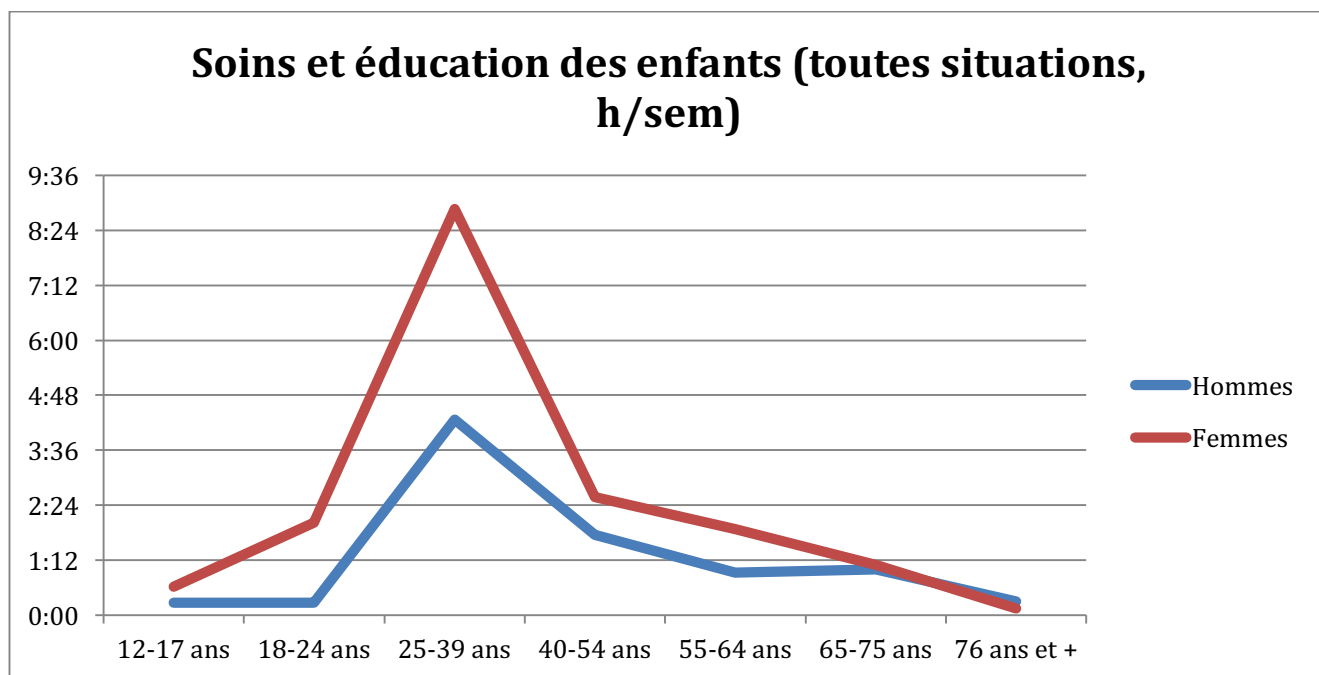


hommes compensent ce faible temps domestique par un surinvestissement dans la sphère professionnelle. Mais c'est loin d'être le cas : si l'on prend en compte le temps contraint - c'est-à-dire le temps domestique et le temps professionnel - il n'y a que trois pays où ces temps sont équivalents entre hommes et femmes (Suède, Royaume-Uni et Pays-Bas). Autrement dit, [...] les hommes gardent davantage de temps "libre" » (Silvera, 2010 : 72).

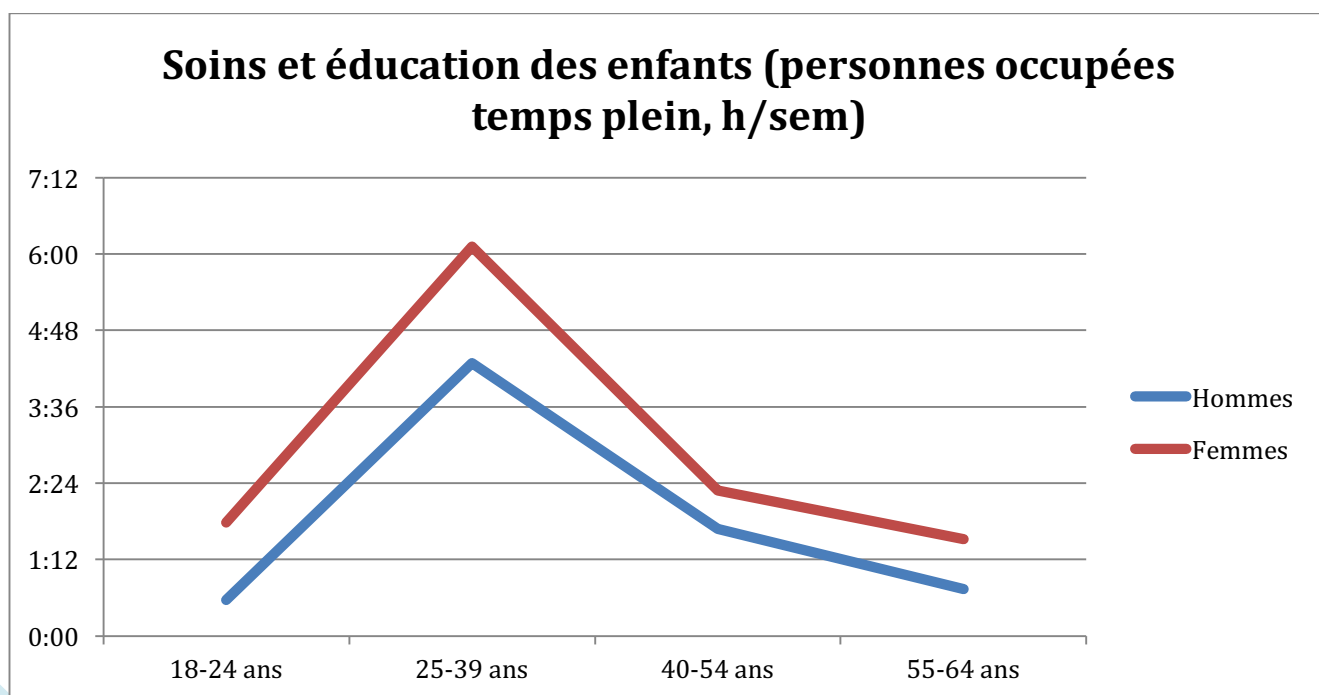
En outre, les détails de l'enquête permettent d'approfondir ces inégalités en spécifiant les tranches d'âges ou encore les situations professionnelles, comme le montrent les tableaux ci-dessous proposant plusieurs illustrations. Premièrement, en consultant les chiffres consacrés au travail rémunéré, on constate que le temps de travail des femmes diminue par rapport à celui des hommes dès l'entrée sur le marché du travail, les écarts les plus importants étant marqués dans les catégories 25-39 ans et 40-54 ans.



Ces périodes correspondent très souvent à la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le tableau suivant montre que le temps accordé aux soins et à l'éducation des enfants connaît un pic durant une période similaire avec une disparité très marquée entre les femmes et les hommes, les premières consacrant à ces tâches un temps supplémentaire de 108% par rapport aux seconds.



Lorsque les deux parents ont une occupation professionnelle à plein temps (donc en enlevant une partie de l'échantillon, les adolescents et les personnes âgées), l'évolution au fil des catégories d'âges du temps consacré aux soins et à l'éducation des enfants est sensiblement similaire mais laisse entrevoir une constante dans les inégalités de temps consacré aux enfants.



Ces statistiques démontrent toute la persistance du modèle traditionnel et de ses rôles sexués. La sphère professionnelle reste le terrain privilégié des hommes tandis que les tâches ménagères ainsi que les enfants restent majoritairement un domaine « féminin ». Et comme le rappelle Kergoat et Touchard (2009), si une femme s'investit dans sa carrière professionnelle, cela ne sera « socialement acceptable » que si elle continue à assumer son rôle traditionnel dans la famille et le ménage. C'est une des raisons pour lesquelles les femmes sont largement sous-représentées dans les postes à responsabilité/de décision. Cela pose évidemment des questions quant à la réalité de la démocratie dans la mesure où plus de la moitié de la population ne participe guère aux prises de décisions au sein de nos organisations et institutions.

### c. Des temps désynchronisés mais interdépendants

Selon le sociologue français Francis Godard (2003), beaucoup de gens regrettent les prétendus liens sociaux qu'entretenaient les générations précédentes avant que l'individualisme contemporain ne vienne déliter le « vivre ensemble ». Or, l'individuel et le collectif ne s'oppose pas et continuent de coexister sous des formes nouvelles d'organisation des temps.

Les institutions sont certes en « déclin » mais elles continuent de rythmer nos quotidiens comme l'école qui, par exemple, « demeure un des plus puissants synchroniseurs institutionnels » (Godard, 2003 : 36), ou encore la télévision et ses programmations très réglées (journal, météo, films, jeux, évènements sportifs...). Les rituels des mariages, naissances et décès ont toujours du succès, et les heures d'ouverture et fermeture des commerces et services adaptent nos pratiques et habitudes. Les temps de la vie n'ont en réalité, d'après cet auteur, jamais été aussi codés : âge de la retraite, durée des études, interdiction de films jusqu'à un certain âge, cartes jeunes, âge de la responsabilité pénale, etc. L'organisation de la vie et les temps de travail ont certes profondément changé mais les temps institués encadrent plus que jamais notre vie.

Les temps sont néanmoins de plus en plus désynchronisés, en particulier au quotidien, entre les couples bi-actifs ayant des horaires atypiques, les couples où l'un des deux travaille à temps partiel et « assure la continuité temporelle du ménage »,

*La vie des individus est composée de multiples temps qui s'articulent et entrent souvent en concurrence : temps professionnel, temps de repos, temps domestique, temps récréatif, temps de jonction, temps parental, temps personnel...*

les familles avec enfants dont les rythmes sont dictés par les devoirs scolaires ou les soins, les couples de cadres synchronisés le matin, les couples d'ouvriers plutôt synchronisés le soir, etc. Les questions de synchronisation se posent également sur l'échelle d'une semaine (les courses au supermarché, le ménage, les loisirs) ou même d'une année (les vacances familiales).

« La libération du temps de chacun

correspond à un mouvement historique d'émancipation individuelle et à un progrès exceptionnel de notre civilisation. Les rythmes collectifs n'ont pas disparu, ils se réorganisent différemment. Ces évolutions posent cependant deux réels problèmes. Le premier réside dans le fait que nombre d'individus restent en marge de ces processus : ils ne participent ni au mouvement d'émancipation individuelle ni au mouvement de redécouverte des nouvelles temporalités collectives. Le second réside dans notre difficulté à inventer de nouveaux espaces et de nouveaux temps de la vie démocratique » (Godard, 2003 : 42).

La vie des individus est composée de multiples temps qui s'articulent et entrent souvent en concurrence : temps professionnel, temps de repos, temps domestique, temps récréatif, temps de jonction, temps parental, temps personnel... Ces temps se déclinent et se personnalisent, offrant un panorama d'ensemble extrêmement complexe car morcelé, individualisé. Le revers de la médaille de cette diversité est qu'un adulte accompli se doit aujourd'hui d'être « pluriel », c'est-à-dire de s'investir dans les différentes sphères de sa vie. D'après Concandeu-Bellagner et Heslon (2013), l'histoire nous enseigne qu'au fil des siècles, il était préférable d'exceller dans un domaine en particulier : les arts, les lettres et la culture au 17<sup>ème</sup> siècle, le travail ou la force de travail dans les sociétés (post-)industrielles... Dans notre société « postmoderne », tant les hommes que les femmes doivent désormais être compétents professionnellement, mais aussi être de bons conjoints, s'occuper de leurs enfants, s'engager pour la collectivité, prendre soin de son corps (santé et apparence), maîtriser les nouvelles technologies, etc.

À nouveau, les femmes se retrouvent dans des positions plus vulnérables face à ces pressions sociales pour devenir des personnes « accomplies » et répondre aux multiples injonctions dont les individus font l'objet. En outre, le fait de devenir parent entraîne de nombreuses questions pratiques qui devront un moment être prises en compte<sup>9</sup>, tant sur la carrière professionnelle que sur les horaires, la mobilité, l'accès aux services, etc. De plus en plus, les rythmes de vie deviennent insoutenables et les femmes, les hommes, les parents veulent des solutions pour « souffler »<sup>10</sup>. À ce titre, une enquête menée par l'IEFH<sup>11</sup> révélaient que les activités auxquels les répondants souhaitaient s'adonner s'ils disposaient de plus de temps le week-end relèvent avant tout des activités de loisir : promenade, lecture, sport, détente, activités culturelles...

---

<sup>9</sup> En 2013, la Ligue des Familles publiait les résultats d'une enquête portant sur le désir d'enfant. Il en ressort notamment que, deux générations après la pilule, ce désir n'était pas plus accompagné de réflexions rationnelles sur les implications pratiques que cela entraîne. Avoir un enfant reste une décision relativement mystérieuse, très subjective, qui n'implique pas forcément une organisation concrète prédéfinie en fonction des aspects qui finiront tôt ou tard par concerner la collectivité (crèches, écoles, transports, santé...). Ligue des Familles, « Désir d'enfant : les résultats d'une enquête de la Ligue des Familles », novembre 2013. URL : <https://www.laligue.be/leligueur/articles/desir-d-enfant-les-resultats-d-une-enquete-de-la-ligue-des-familles>.

<sup>10</sup> Ligue des Familles, « Vie personnelle et vie professionnelle : quelles solutions pour les concilier ? », mai 2015. URL : <https://www.laligue.be/association/communiquede/editeo-vie-personnelle-et-vie-professionnelle>.

<sup>11</sup> Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, *op. cit.*

Au-delà de ces formes de pression sociale, il nous paraît par ailleurs important de souligner que ces différents temps sont profondément interdépendants. La vie privée et la vie professionnelle ne sont pas simplement des temps qui s'additionnent ou sont complémentaires, elles interagissent constamment, s'influencent mutuellement (Molinier, 2009). Peut-on réellement agir sur le marché du travail sans réfléchir par la même occasion à la mobilité, aux services de garde, ou encore aux rythmes scolaires, véritable casse-tête pour les parents en matière de conciliation ?<sup>12</sup>

*Peut-on réellement agir sur le marché du travail sans réfléchir par la même occasion à la mobilité, aux services de garde, ou encore aux rythmes scolaires, véritable casse-tête pour les parents en matière de conciliation ?*

Durant le mois de mars 2016, deux sujets se sont conjointement retrouvés, durant plusieurs jours, sous les feux des projecteurs médiatiques. Le premier était relatif à la proposition de l'actuel ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters, de mettre en œuvre une flexibilisation du temps de travail avec un passage vers un calcul de ce dernier sur une base annuelle. Le temps de travail « moyen » resterait de 38 heures par semaine mais pourrait varier jusqu'à un maximum de 45 heures par semaine. Le second concernait l'éventuelle réforme des rythmes scolaires proposée par le Pacte d'Excellence créé par le ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de mieux adapter les horaires aux rythmes biologiques et d'apprentissage des enfants. Il y est notamment question d'un allongement des journées et d'une réforme des congés scolaires avec une alternance entre sept semaines de cours et deux semaines de congé.

Par-delà le contenu de ces propositions qui mériteraient de bien plus amples développements, il apparaît que ces discussions sur ces deux sujets différents ne se rencontrent tout simplement pas. Or, penser les rythmes scolaires ne peut se faire qu'en élargissant le regard et en prenant en compte les parents et, entre autres, leurs temps de travail (Dameron, 2013). Une vision transversale semble clairement nécessaire pour prendre réellement en compte l'articulation des temps sociaux mais celle-ci se heurte d'une part, dans cet exemple précis, au cloisonnement traditionnel de l'action publique et, d'autre part, à la complexité du système politico-institutionnel belge. En effet, la multiplicité des niveaux de pouvoir et le morcellement des compétences empêchent nettement, dans cette optique, de prendre en compte les considérations macrosociétales.

De plus, les débats entourant l'articulation sont trop souvent encadrés par une vision « restrictive » car trop simpliste, distinguant (voire opposant) simplement la vie professionnelle et la vie privée, celle-ci étant souvent limitée à la vie familiale

<sup>12</sup> Un chiffre éloquent pour résumer l'inadéquation entre le temps professionnel et le temps de l'école : 80 jours de congés scolaires annuels contre 22 jours en moyenne pour un salarié à temps plein (Chabbert, 2010).

lorsqu'elle concerne les femmes. Pourtant, non seulement la vie privée est composée de multiples aspects (vie familiale, vie sociale, vie de couple, temps pour soi...) mais la qualité de vie doit également faire partie des priorités au sein même de la sphère professionnelle.

Les entreprises, et plus largement les employeurs, ont indéniablement un rôle à jouer mais celui-ci semble malheureusement plus contraignant que facilitant pour les travailleurs. Dans un ouvrage précisément consacré aux liens entre sphères privée et professionnelle, Istace et ses collègues dénoncent ces dérives au sein du marché du travail : « Quel que soit le pays, les employeurs prennent maintenant rarement en compte la dimension familiale et personnelle de la vie de leurs salariés [...] et pour les femmes comme pour les hommes, la charge de famille, et particulièrement de

*« Quel que soit le pays, les employeurs prennent rarement en compte la dimension familiale et personnelle de la vie de leurs salariés [...] et pour les femmes comme pour les hommes, la charge de famille, et particulièrement de jeunes enfants, est devenue un handicap professionnel, un frein à la mobilité, à la flexibilité de l'emploi et à l'égalité : la sphère professionnelle semble ainsi ignorer la sphère privée » (Istace et al., 2004 : 10)*

jeunes enfants, est devenue un handicap professionnel, un frein à la mobilité, à la flexibilité de l'emploi et à l'égalité : la sphère professionnelle semble ainsi ignorer la sphère privée » (Istace et al., 2004 : 10).

Tenir compte de la qualité de vie des travailleurs, qu'ils aient ou non des enfants, serait pourtant bénéfique car un travailleur qui concilie ses temps de manière satisfaisante est plus heureux, et donc moins absent et plus productif. Cela permettrait d'augmenter l'attractivité des employeurs mais avant tout de diminuer le stress, la

démotivation et le *burnout*, c'est-à-dire autant de causes générant d'importants coûts en matière de sécurité sociale.

À la suite de la sociologue française Marie-Agnès Barrère-Maurisson (2003), nous estimons dès lors que, le temps étant devenu une véritable valeur sociale et un enjeu de négociation, l'équilibre des différents temps de vie devienne formellement un enjeu politique global.

#### **d. Bientôt un « droit au temps » pour les citoyen-ne-s européen-ne-s ?**

Alors que l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle représente une thématique connue de tou-te-s, sa prise en compte dans les politiques publiques se révèle, si pas inexistante, à tout le moins épars, inconsistante. Pourtant, elle émerge progressivement parmi les priorités des responsables politiques européens. En décembre 2015, le Ministère des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentait, durant la première Assemblée des Droits des femmes, le fruit d'un an de travail réalisé en étroite collaboration avec plusieurs associations et

acteurs de terrain. Huit thématiques et dix recommandations, regroupant 27 propositions, ont été formalisées dans le but de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

La conciliation entre vie privée et vie professionnelle était l'une des trois thématiques transversales ayant guidé les groupes de travail, et les politiques temporelles se trouvent directement concernées au sein des résultats de ces réflexions :

*« **Recommandation n°6** : Les stratégies pour améliorer l'articulation vie privée - vie professionnelle doivent viser les services existants – qui doivent être renforcés – et la création de services nouveaux, comme les Bureaux des Temps.*

***Proposition** : Mettre en place des incitants pour que les pouvoirs locaux installent des Bureaux des Temps sur leur territoire.*

*Les politiques temporelles. L'idée de « Bureaux du temps » découle d'un constat : chaque personne a à gérer dans sa propre vie des temps contradictoires : le travail, la famille, la vie quotidienne, les loisirs. Dans la gestion de ces temps, elle se confronte en permanence aux rythmes des autres, en particulier des services privés et publics : gardes d'enfants, bibliothèques, commerces, transports en commun, services administratifs, lieux de loisirs, etc. Le Bureau du temps contribue à favoriser l'articulation du temps personnel, familial, professionnel, social et civique. Il s'efforce de favoriser l'harmonisation des temps sociaux sur le territoire et d'améliorer la qualité de vie collective des habitants et usagers de la ville dans un souci d'égalité. »<sup>13</sup>*

C'est précisément à la suite de ces échanges que le Ministère a chargé Synergie Wallonie d'approfondir la question et de réaliser le présent rapport, ce qui démontre l'intérêt du gouvernement pour la thématique.

Cette proposition de la FWB fait par ailleurs écho à une recommandation du Conseil de l'Europe, formulée en 2010 lors du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Il y est fait mention de la possibilité de voir émerger dans le futur un « droit au temps » pour les citoyens européens au sein de politiques transversales. En voici quelques extraits :

*« Le temps est une composante essentielle de la qualité de vie quotidienne des citoyens et un important facteur d'inégalité.*

*C'est pourquoi les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des politiques d'aménagement des temps pour prendre en compte l'évolution des rythmes de vie dans l'organisation des services publics et privés, ceci en complément des politiques d'aménagement de l'espace. [...]*

*Les projets de résolution et de recommandation du Congrès visent à la généralisation des politiques temporelles par les collectivités locales en Europe et encouragent la création de Bureaux des Temps, instruments clés de ces politiques novatrices. [...]*

---

<sup>13</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, « Alter Égales. Assemblée pour les droits des femmes. 2015 : Égalité au travail ». <http://simonis.cfwb.be/sites/default/files/nodes/story/8298-brochureae2015def.pdf>

*Considérant le temps à la fois comme une ressource et un enjeu culturel, les politiques temporelles ou d'aménagement des temps remettent en question les mécanismes traditionnels de l'aménagement des territoires. Elles s'accompagnent d'une évolution de nouvelles formes institutionnelles (Bureaux des Temps), de participation et de coopération locales (dialogue civil local, partenariat public-privé). [...]*

*Conscient des inégalités qui peuvent résulter de la distribution du temps, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, pour sa part, estime que le Conseil de l'Europe devrait prendre acte de l'émergence des politiques temporelles et soutenir leur mise en place.*

*A cet effet, il recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les Etats membres :*

- a. à susciter une prise de conscience des évolutions des rythmes urbains, y compris par le biais des médias ;*
- b. à promouvoir les politiques temporelles au niveau local et à favoriser leur généralisation ;*
- c. à mener des politiques incitatives invitant les collectivités à créer des Bureaux des Temps dans les agglomérations, à soutenir des actions concrètes et les entreprises privées qui intègrent les politiques temporelles ;*
- d. à capitaliser les savoirs et les savoir-faire et créer des pôles d'expertise auxquels les collectivités locales peuvent se référer ;*
- e. à diffuser les bonnes pratiques et favoriser la mise en réseau d'acteurs ;*
- f. à recenser les instruments et outils de mise en place et de soutien des politiques temporelles disponibles au niveau national et dans d'autres pays, favoriser leur développement et encourager leur évaluation scientifique;*
- g. à encourager la recherche dans ce domaine, notamment par la création de disciplines académiques spécifiques et de « laboratoires des temps ».*

*Enfin, le Congrès invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à prendre en considération le « droit au temps ». Il lui recommande d'inviter les organes concernés du Conseil de l'Europe, notamment ceux traitant d'égalité entre les hommes et les femmes et de cohésion sociale, à aborder les politiques d'aménagement des temps de manière explicite et à intégrer dans leurs activités l'aménagement du temps, ainsi que les notions de « bien-être temporel » et de « qualité de vie temporelle ».<sup>14</sup>*

Dans cette première partie, nous avons pu constater tout l'intérêt d'une prise en compte des rythmes de vie au sein des politiques publiques, le facteur « temps » étant à la fois un enjeu sociétal déterminant et un révélateur d'inégalités profondes au sein de la société, en particulier en défaveur des femmes.

Que peut faire une ville, une région, une agglomération ou encore un bassin d'emploi face à ces considérations ?

*Que peut faire une ville, une région, une agglomération ou encore un bassin d'emploi face à ces considérations ? Synergie Wallonie plaide pour la mise en place de véritables « politiques temporelles » permettant d'agir concrètement sur la conciliation, l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et de participer à la perspective d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes.*

<sup>14</sup> Le rapport est disponible en intégralité sur : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1698247&Site=CM>.



Synergie Wallonie plaide pour la mise en place de véritables « politiques temporelles » permettant d’agir concrètement sur la conciliation, l’articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et de participer à la perspective d’une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Cette revendication va dans le sens des recommandations émises par le Conseil de l’Europe et la FWB quant à la création de dispositifs favorisant la réussite de ces objectifs. La seconde partie de ce rapport va dès lors s’atteler à décrire en quoi consiste ces politiques des temps, à la fois récentes et pourtant déjà bien expérimentées dans plusieurs pays.

## **II. Les politiques temporelles : prendre en compte les rythmes de vie dans l’action publique**

### **a. De l’Italie à la France, des objectifs d’amélioration de la qualité de vie**

Vers 1985, des femmes du syndicat communiste italien ont fortement porté des revendications autour du constat de la « double journée » qu’elles effectuaient et du fait que la conciliation du temps consacré à leur activité de prise en charge au sein de

*« En Italie, les politiques axées sur le temps ont vu le jour dans le but d’intégrer la problématique des sexes dans les politiques sociales et urbaines » (Bonfiglioli, 2004 : 330).*

la famille avec les heures de travail, tout en gardant un peu de temps pour elles-mêmes, constitue en soi un problème qui dépasse la sphère privée. Il s’agit, en effet, d’une problématique collective, publique, et dès lors, politique. Ces femmes ont défini le champ d’action, à savoir l’organisation du temps dans les villes et au sein de la communauté, et plus particulièrement la coordination des heures d’ouverture des services

publics et la mise à disposition de services dans différents "chronotopes" urbains. En Italie, les politiques axées sur le temps ont vu le jour dans le but d’intégrer la problématique des sexes dans les politiques sociales et urbaines » (Bonfiglioli, 2004 : 330).

Le mouvement remporte un succès populaire et un projet de loi est rédigé intitulé « Les femmes changent le temps. Une loi pour rendre plus humains les temps de travail, les horaires de la ville et les rythmes de la vie » (Boulin, 2016). Une réforme de l’administration publique a suivi, conférant aux maires le pouvoir d’adapter les heures d’ouverture des services publics en fonction des besoins des utilisateurs, et des « politiques des temps de la ville » se sont progressivement développées à Milan, Gênes, Rome ou encore Bolzano. Les deux thèmes principaux, dans l’optique d’une meilleure articulation des temps de vie pour les femmes, concernaient les horaires des services publics mais aussi l’aménagement territorial : « Utiliser l’approche temporelle pour penser ensemble le territoire physique et le territoire social est la base du caractère urbain des politiques temporelles italiennes » (Bonfiglioli, 1997 :

22), l'appréhension du territoire permettant de transcender les approches trop sectorielles. En effet, « transférer le temps libéré du travail en temps choisi par les citoyens nécessite d'équiper et de concevoir les espaces publics comme des lieux de rencontre, de sociabilité, de divertissement » (Bonfiglioli, 1997 : 25).

En 2000, la loi Turco entre en vigueur et contraint les villes de plus de 30.000 habitants ainsi que les réseaux de communes plus petites à établir un Plan territorial des temps, à créer un « Bureau des temps » ainsi qu'un comité de représentants de multiples acteurs, des syndicats aux entreprises en passant par les associations ou les gestionnaires de réseau de transports.

Comme l'explique le sociologue français Jean-Yves Boulin, spécialiste des politiques temporelles ayant notamment fait partie de plusieurs programmes européens en la matière depuis les années 1990, le premier Bureau des temps hors Italie a été créé à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle en Allemagne, à Brême. D'autres villes s'en sont inspirées mais les initiatives locales se sont effacées au profit d'une récupération par l'État fédéral allemand et du ministère de la Famille, au travers de la thématique du *care*, du développement de structures d'accueil de la petite enfance et des congés parentaux (Boulin, 2016).

D'autres structures se sont également développées en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni mais c'est en France que l'influence de ces politiques des temps se sont principalement fait ressentir. En 2001, le Député-Maire de Rennes, Edmond Hervé, développe un rapport<sup>15</sup> qui lance véritablement les politiques temporelles dans l'Hexagone. En quinze ans, des Bureaux, Missions ou Agences des temps ont été créés à Rennes, Paris, Poitiers, Dijon, Lille, Brive, Montpellier, Strasbourg...

En 2004, un réseau national des acteurs des politiques temporelles, Tempo Territorial<sup>16</sup>, naît et réunit les collectivités ainsi que des associations et organisations scientifiques. Ce réseau favorise la coopération et les échanges entre ses adhérents ainsi que la diffusion, dans différents lieux et milieux professionnels (universités, cercles politiques, entreprises, associations, médias...), de l'expérience et de l'expertise relatives aux politiques temporelles. En outre, cet organisme est l'acteur central d'un Réseau européen réunissant les villes précitées et leurs consœurs italiennes (Bergame, Bolzano, Milan...) ou espagnoles (Barcelone, Bilbao). Synergie Wallonie est membre du Conseil d'Administration de Tempo Territorial depuis 2015 et participe à la création d'échanges entre ces partenaires et des villes et communes belges.

Les politiques temporelles sont des politiques structurelles et transversales agissant à la fois sur les préoccupations individuelles (gérer les temps de travail, en

---

<sup>15</sup> « Temps des villes », rapport de M. Edmond Hervé, Député-Maire de Rennes, remis le 19 juin 2001 à Nicole Pery, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle et à Claude Bartolone, Ministre délégué à la Ville.

<sup>16</sup> Voir [tempoterritorial.fr](http://tempoterritorial.fr).

famille, de loisirs, de transports, etc.) et les enjeux collectifs (mobilité, accès aux services communaux, gardes d'enfants, aménagement de l'espace public, rythmes scolaires, etc.). Elles visent à « l'amélioration de la qualité de vie afin de conférer à chacun une plus grande maîtrise de ses structures temporelles » (Boulin, 2016 : 17) et à agir sur « la cohésion sociale, notamment à travers la construction de temporalités communes, ou encore la cohabitation dans des mêmes lieux d'usagers ayant des temporalités différentes » (Boulin, 2016 : 18).

*Les politiques temporelles sont des politiques structurelles et transversales agissant à la fois sur les préoccupations individuelles et les enjeux collectifs.*

Plus encore, elles s'inscrivent dans les dynamiques de citoyenneté, de développement durable, d'égalité des chances, de transversalité, de valorisation culturelle et touristique, de mise en relation des individus et organisations, etc. « Il est certain qu'à travers l'action concertée des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des associations de citoyens, les politiques temporelles locales contribuent à la mise en œuvre de solutions pragmatiques privilégiant la qualité de la vie urbaine face à la vision moderniste d'une ville de services en activité permanente. Elles ont en tout cas le mérite de remettre au centre du débat public la question de l'organisation sociale du temps » (Martinez, 2010 : 4).

## **b. Champs d'application et exemples concrets**

Le fait de se centrer sur la dimension du « temps » est une lame à double tranchant. D'une part, le temps représente une préoccupation quasi universelle et son utilisation est connue de tous. D'autre part, évoquer les « politiques temporelles » engendre régulièrement un regard interrogateur voire indifférent chez l'interlocuteur dans la mesure où ce terme ne permet pas de se raccrocher au premier abord à une réalité concrète. Pourtant, nous allons voir que l'on entre très rapidement dans la compréhension de ce que ces politiques recouvrent tant elles balayent un large spectre au sein de l'action publique.

Quelques explications et surtout exemples d'expériences, issus du travail réalisé par des dispositifs spécifiquement dédiés aux politiques des temps, méritent dès lors d'être développées<sup>17</sup> :

- Mobilité : réseau routier, transports en commun, moyens de transport « doux », etc.

<sup>17</sup> D'autres exemples français sont disponibles dans le document de Tempo Territorial, « Les politiques temporelles au cœur de votre territoire : Des collectivités engagées présentent leurs actions », octobre 2013. URL : <http://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2015/09/Partie-1-livret-de-capitalisation.pdf>

*Exemples : Sur le territoire du « Grand Lyon », la Mission Temps & Services innovants a engagé la mise en place de Plans de Déplacements Interentreprises. Depuis 2005, quatorze de ces Plans sont en cours, comprenant diagnostics et plans d'action actifs, regroupant 440 entreprises pour un potentiel de 30.000 salariés. Notamment avec l'appui de dispositifs de proximité à charge des pouvoirs locaux, les entreprises s'associent pour améliorer les dessertes et horaires des transports en commun, et inciter le covoiturage ou le partage de véhicules.*

*À Montpellier, la Mission Temps et Territoire a encadré des négociations entre le gestionnaire des transports en commun de la ville et les recteurs des trois universités que compte la métropole, afin de décaler l'horaire du début des cours et éviter l'encombrement suscité par des milliers d'étudiants commençant leur journée aux mêmes heures. Sans aucun investissement financier, le tramway a ainsi été décongestionné aux heures de pointe et a même permis l'économie d'une rame sur ces périodes de la journée.*

- **Espaces publics, urbanisme**: bâtiments multimodaux, espaces de *co-working*, revitalisation urbaine, transformations des lieux de transit (gares...) en lieux de vie avec services et commerces, etc.

*Exemple : Groningen, ainsi que d'autres villes des Pays-Bas, dispose sur son territoire de vensterscholen, ou « écoles-fenêtres ». Il s'agit de l'utilisation de bâtiments scolaires pour la collectivité (salle de sport, bibliothèque, cafétéria...), avec partage d'espaces communs (favorisant notamment la cohabitation intergénérationnelle) et utilisation des locaux par des associations en dehors des heures scolaires.*

- **Culture**: horaires des piscines/bibliothèques/musées, organisation de la vie nocturne, activités durant la pause méridienne, etc.

*Exemple : La ville de Brive s'est penchée sur la question du temps de midi sur son territoire. D'une part, des « Concerts sur le pouce » sont organisés en partenariat avec le Conservatoire : les gens peuvent y assister en mangeant leur sandwich (possibilité d'achat sur place) ; le public est composé de salariés, de retraités ou plus largement de personnes n'ayant pas l'habitude ou l'occasion de se rendre à ce type d'évènement culturel. D'autre part, une page web regroupe tous les services, commerces et administrations ouverts entre 12h et 14h. Cette page est la plus consultée du site Internet de la ville.*

- **Administrations**: adaptation des horaires pour les usagers, services en ligne, guichets uniques, etc.

*Exemple : La municipalité de Saint-Denis a créé en ligne un portail « Famille » où l'on peut inscrire ses enfants à des activités sportives, au conservatoire, aux cantines scolaires, etc. Le dossier complet y est accessible et les paiements électroniques y sont possibles. Cela permet un gain de temps énorme, notamment pour les femmes qui se retrouvent souvent en charge de ce type de tâches.*

- Ressources humaines : télétravail, aménagement des horaires, etc.

*Exemples : À Paris, les horaires des agents d'entretien ont été réorganisés : temps plein continu, interventions en journée, horaires plus homogènes, etc. Les occupants des bureaux sont satisfaits des services et ne se sentent pas « dérangés », les agents sont plus motivés et concilient mieux leurs vies privée et professionnelle, tout en voyant leur fonction revalorisée.*

*L'Eurométropole de Strasbourg a débuté, en 2015, l'expérimentation du télétravail pour ses agents : durant cette première phase, 100% des volontaires et des encadrants se sont déclarés satisfaits et souhaitent poursuivre l'expérience. Par ailleurs, selon le témoignage d'un volontaire, un jour de télétravail par semaine lui a permis d'économiser 3.000 km en voiture et 6.000 km en transports en commun sur un an. Nul doute que les répercussions réelles sont encore plus larges.*

Si ces différents champs de l'action publique ont été distingués pour faciliter l'illustration de ces expériences, nous voyons immédiatement qu'un « regard temporel » n'est pas destiné à s'enfermer dans des segments particuliers et cloisonnés. Les politiques temporelles ont la particularité d'être appréhendées à la fois de manière transversale, large et précise, adaptée. En effet, elles ont pour objectif de représenter une dynamique et une stratégie globales, tout en étant contextualisées à un territoire et des caractéristiques spécifiques.

Chaque citoyen-ne – comme chaque responsable politique – est très certainement à même de citer autant d'exemples concrets tiré du territoire où il/elle vit et/ou travaille, tant l'ensemble de nos quotidiens est concerné par tous ces aspects. Il y a fort à parier que chaque ville ou commune a déjà proposé des initiatives plus ou moins similaires mais la composante temporelle nous apparaît essentielle au sein d'une politique globale, intégrée, et non uniquement par des dispositifs isolés. Nous plaçons dès lors pour la tenue de véritables politiques temporelles mettant en avant les actions réalisées ainsi que les futurs projets envisagés dans chaque entité : la construction d'une bibliothèque communale ou d'un centre commercial, la réhabilitation d'un quartier, la rénovation d'une gare, l'organisation d'un événement culturel...

### **c. Un dispositif concret : le Bureau des temps**

Les politiques temporelles, lorsqu'elles sont explicitement menées, sont la plupart du temps accompagnées par la création d'une structure formelle et identifiée comme telle, régulièrement nommée Bureau des temps. Synthétiquement, Jean-Yves Boulin le décrit comme suit : « Il s'agit d'une structure, municipale ou fortement articulée à l'action de la collectivité territoriale, qui assure cette transversalité tout en étant à l'écoute des habitants, des utilisateurs du territoire, en même temps qu'elle les

associe à la formulation des problèmes et des solutions. Dans le cadre de ce dialogue sociétal et avec l'aide des bureaux du temps, doivent se construire les compromis destinés à résoudre les conflits temporels inhérents à nos sociétés individualisées et diversifiées » (Boulin, 2003 : 4).

Dans l'optique de « passer d'un dialogue social (entre patrons et syndicats ou salariés) à un dialogue sociétal (quadripartite - collectivités locales, société civile, entreprises, salariés) » (Rochman et Tremblay, 2011 : 13), ce service est chargé de mettre en œuvre la transversalité, de réunir les différents acteurs autour d'un même projet dont l'élément structurant est la prise en compte des temporalités. Il se présente comme un soutien, dans un rôle de mise en relations et d'accompagnement des différents départements (qu'ils se nomment Directions ou Échevinats).

En d'autres termes, le Bureau des temps n'a pas pour vocation de porter des projets sur le long terme. Il peut les initier et en assumer la coordination en début de

*Les politiques temporelles peuvent, entre autres, faire en sorte que chacun-e puisse s'insérer pleinement dans l'appareil démocratique et se révéler un véritable levier pour la participation citoyenne.*

processus mais les projets n'ont de sens que s'ils sont intégrés et pérennisés au sein des services existants. En ce sens, une telle structure ne représente qu'un coût minime pour la collectivité locale car son budget ne sert qu'à couvrir les dépenses en termes de personnel (dont le nombre est variable et va, dans les structures françaises actuelles, jusqu'à trois chargés de mission à temps plein) et de réalisations d'études destinées à améliorer les connaissances du territoire concerné. L'impact du travail mené permet d'ailleurs potentiellement de réaliser des économies budgétaires, comme en témoigne l'exemple donné plus haut de la décongestion du tramway à Montpellier.

La réussite d'une démarche « temporelle » réside entre autres dans la richesse des diagnostics appliqués aux territoires concernés. Une bonne connaissance des caractéristiques locales s'appuie sur un réseau d'informateurs comprenant les élu-e-s, les agents des services communaux, le tissu associatif, les partenaires sociaux mais aussi les citoyen-ne-s via des mécanismes de consultation ou de participation directe. Il ne s'agit donc pas d'une politique « miracle » ou « clé sur porte » dans la mesure où elle est destinée à être adaptée aux besoins, désirs et spécificités du contexte local.

Cela sous-entend que les politiques temporelles peuvent, entre autres, faire en sorte que chacun-e puisse s'insérer pleinement dans l'appareil démocratique et se révéler un véritable levier pour la participation citoyenne, notamment pour les femmes, peu actives dans la vie publique alors qu'elles disposent d'une « expertise spécifique » et représenteraient une réelle « valeur ajoutée »<sup>18</sup> - il ne s'agit pas

<sup>18</sup> Fédération canadienne des municipalités – Centre International pour le développement municipal, « Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes », juin 2004. URL :

seulement d'une forme d'altruisme où l'on tendrait à la parité pour une question de justice mais de nécessité car la participation des femmes, autant que celle des hommes, doit être requise pour la construction et l'aménagement de l'action publique. De nombreuses initiatives en la matière proviennent directement de la population, de ses besoins et ses attentes. Toutefois, les politiques temporelles sont destinées, d'une manière générale, à favoriser les partenariats entre les citoyen-ne-s, les acteurs publics et le secteur privé.

À l'échelon local, il nous faut à nouveau insister sur les multiples bénéfices engendrés par ces politiques, concrètement ou transversalement : créer du lien social, favoriser la participation et la cohésion sociale, augmenter le bien-être, dégager du temps pour soi et sa famille, diminuer les déplacements (moins d'embouteillages et de pollution), augmenter la productivité, tendre vers l'égalité (notamment entre femmes et hommes), le développement durable, les politiques démocratiques, la concertation sociale...

De plus, d'un point de vue plus pragmatique, cela s'avère un facteur très positif en termes de communication politique. Mener des politiques temporelles agit directement pour les citoyen-ne-s, individuellement, et pour la collectivité. De nombreux éléments sont à mettre en valeur, tant qualitativement que quantitativement, en montrant les bénéfices concrets engendrés : gains de temps, diminutions des coûts, réduction de l'empreinte écologique, augmentation de la satisfaction des usagers, fluidité des transports, etc.

Créer un tel service au sein des administrations locales, lui donner une légitimité et sensibiliser les différents acteurs aux bienfaits d'une telle démarche représente un travail délicat, requiert de la patience ainsi qu'un indispensable soutien politique, à la fois du plus haut responsable du territoire concerné et en le mettant sous tutelle d'un-e élu-e clairement identifié-e, également souteneur du projet.

Dans son entreprise de promotion des politiques temporelles auprès des villes et communes de Belgique francophone, Synergie Wallonie s'attèle actuellement à la rédaction d'un guide méthodologique à destination des collectivités désireuses de se lancer dans la démarche. Ce guide donnera des outils afin de penser chaque étape du processus et de faire du Bureau des temps local un centre de ressources et d'expertise sérieux et légitime qui pourra s'imposer comme un acteur incontournable dans la mise en œuvre de l'action

*Dans son entreprise de promotion des politiques temporelles auprès des villes et communes de Belgique francophone, Synergie Wallonie s'attèle actuellement à la rédaction d'un guide méthodologique à destination des collectivités désireuses de se lancer dans la démarche.*

---

[https://www.fcm.ca/Documents/reports/Women/A City Tailored to Women The Role of Municipal Governments in Achieving Gender Equality FR.pdf](https://www.fcm.ca/Documents/reports/Women/A%20City%20Tailored%20to%20Women%20The%20Role%20of%20Municipal%20Governments%20in%20Achieving%20Gender%20Equality%20FR.pdf)

publique.

### **III. Viser l'égalité femmes/hommes à travers l'articulation des temps : de la nécessité d'un portage politique fort au sein d'un véritable projet de société**

#### **a. Critiques du « modèle » français : une occasion manquée ?**

Dès les premières expériences françaises au début des années 2000, une chercheuse féministe, Éléonore Lépinard, publiait dans la revue *Les Cahiers du genre* un article regrettant que les villes françaises n'aient pas mis de priorité sur les questions de genre, alors que celles-ci sont centrales dans les expériences italiennes.

Ces politiques sont jugées « *a priori* intéressantes » mais l'auteure considère que le problème des inégalités entre femmes et hommes, s'il a été soulevé, aurait rapidement sombré dans l'oubli au profit d'autres priorités, tendant par là à renforcer les stéréotypes de genre plutôt que de favoriser une égalité. Ces priorités, axées sur la rationalisation du fonctionnement des villes, se seraient détournées du contenu critique qui constituaient la base des initiatives italiennes.

Dans un premier temps, le discours dénonçait l'inégale répartition des tâches domestiques, ainsi que la désormais bien connue « double journée » effectuée par les femmes, montrant la nécessité d'un aménagement des horaires des services publics, sur les besoins en matière de crèches et de garde d'enfants. Cependant, ce discours a bien évolué et les revendications féministes ne se situent plus au cœur de l'argumentation des responsables politiques. Avec les réductions du temps de travail et la flexibilité à l'avant-plan, Lépinard dit ressentir une absence de débat public concernant le partage du travail domestique et éducatif et ce silence ne fait que favoriser la reproduction des inégalités.

De plus, « si la question des crèches reste présente, elle passe au second plan après celle de la rationalisation des horaires des services publics et des transports. Alors que le mouvement italien critiquait la centralité du travail dans l'organisation sociale, les politiques des villes, en cherchant à répondre aux évolutions du travail en matière de flexibilité et d'horaires atypiques, remettent finalement celui-ci au centre de leurs préoccupations. La flexibilisation du travail salarié, qui ne s'applique plus seulement au secteur privé mais aussi au secteur public, et dont les femmes sont souvent les premières victimes, n'est donc pas remise en cause mais au contraire justifiée par les politiques de temps des villes » (Lépinard, 2002 : 121).

Le principal reproche de l'auteure réside donc dans le fait que les politiques temporelles ne remettent aucunement en question la division sexuée du travail, en particulier domestique, préférant souligner le besoin d'une « conciliation » des temps



sociaux des femmes. « Seules les femmes doivent concilier temps professionnel et travail parental. Certes les hommes doivent s'investir davantage auprès de leur famille, mais cet investissement temporel ne passe pas par une quelconque conciliation : c'est l'application des 35 heures qui devrait le permettre. Autrement dit, pour eux il ne s'agit pas de concilier mais de profiter d'un accord collectif sur la

*Les femmes ne sont pas pleinement considérées comme des citoyennes – au contraire des hommes – mais prioritairement comme des usagères, utilisatrices de services liés à leur rôle de femme et de mère.*

réduction du temps de travail pour transformer une partie de leurs heures travaillées en temps familial » (Lépinard, 2002 : 126).

Dans les réflexions consacrées aux temps des villes, Lépinard reconnaît toutefois l'intérêt d'un questionnement sur la citoyenneté, la participation des habitants et des femmes à l'espace public, mais la juge actuellement insuffisante. Elle estime que les femmes françaises sont davantage reléguées au rang de

simples bénéficiaires en tant que « premières victimes », alors que les femmes sont les principales actrices de ces politiques en Italie. En outre, si la lutte contre la pauvreté et les inégalités socio-économiques apparaissent comme légitimes, elles occultent néanmoins les inégalités de genre que les revendications italiennes remettaient précisément en cause.

En 2009, Valérie Lootvoet, actuelle directrice de l'Université des Femmes, reprenait à son compte les critiques émises par sa collègue française plusieurs années auparavant et souligne à nouveau l'occasion manquée par les collectivités françaises en matière de politiques féministes, les politiques temporelles prônant la conciliation des temps des femmes sans véritablement remettre en question les inégalités fondamentales dans la charge des tâches au sein des couples et des familles.

Lootvoet estime que les femmes ne sont pas pleinement considérées comme des citoyennes – au contraire des hommes – mais prioritairement comme des usagères, utilisatrices de services liés à leur rôle de femme et de mère. On les encouragerait dès lors à externaliser les tâches domestiques (prestées par d'autres femmes, plus précarisées), les responsables politiques se chargeant d'opérer des aménagements pour alléger leur quotidien. De ce fait, tout se passe comme si la société prenait simplement acte que les femmes sont présentes sur le marché du travail tout en continuant d'assumer les responsabilités familiales, sans tenter de modifier l'injustice de ces situations.

« La question de l'empowerment des femmes subsiste, y compris dans la ville, espace de la participation et de l'individuation. L'accession à cette participation et à cette individuation comme condition de citoyenneté pour toutes –

*Tout se passe comme si la société prenait simplement acte que les femmes sont présentes sur le marché du travail tout en continuant d'assumer les responsabilités familiales, sans tenter de modifier l'injustice de ces situations.*

et tous - suppose un projet de société dans lequel le temps ne soit pas considéré comme un problème dont la résolution revient aux seules femmes. C'est ce qu'ont revendiqué les Italiennes : une société dans laquelle leur inclusion à l'espace public ne soit pas freinée par un manque de temps de participation et par l'insistance sur leur rôle maternel et de conciliation. Une cité dans laquelle l'égalité participe de la qualité de vie : n'ont-elles pas demandé du "temps pour soi", qui permet la flânerie hors de toute prise en charge des autres, socle de l'individuation ?

Ce temps pour soi des femmes peut être récupéré par une externalisation des tâches du privé, ce qui comporte des enjeux sociaux : d'une part, ce sont les femmes (et les hommes) nanti-e-s qui achètent ces services de "proximité", ouverts à la marchandisation par le politique et majoritairement prestés par des femmes. D'autre part, l'externalisation en tant que "disponibilisation" des travailleurs fait le jeu des entreprises et contribue à la dérégulation des temps sociaux dans leur ensemble. Elle complexifie l'inscription professionnelle de tout-e ne pouvant s'offrir l'externalisation des tâches, pour qui les temps deviennent alors compressés. Elle revient à négliger la libération de temps pour autre chose que le travail ou les soins.

Au contraire, la "remodulation" des temps sociaux invite à la réinvention des rôles sexués et des espaces qui leur sont encore dévolus actuellement. Rééquilibrer la dévolution des temps sociaux aux multiples champs de la vie favorise leur partage égalitaire entre les hommes et les femmes, suivant le principe des vases communicants. Un peu plus "individues", les femmes pourront, pourquoi pas, consacrer ce temps libéré à l'exercice d'une citoyenneté autrement que par l'utilisation des services offerts par la ville. Cette remodulation doit être faite par la proximité mais doit trouver écho au niveau de la démocratie représentative » (Lootvoet, 2009 : 57).

À la différence d'Éléonore Lépinard et probablement grâce à davantage de recul sur la situation française, Valérie Lootvoet reconnaît que les manquements des politiques temporelles françaises relèvent davantage d'une tendance, certes nettement marquée, que d'une généralité. Elle cite en effet deux des premières villes s'étant lancées dans la démarche, Rennes et Paris, dont les Bureaux des temps ont été constitués dans la lignée des dispositifs italiens, bien que l'accent y soit irrémédiablement placé sur l'emploi et le travail. À Paris, l'actuelle maire Anne Hidalgo était auparavant première adjointe du maire et avait conjointement en charge le Bureau des temps parisien et l'Égalité Hommes/Femmes. À Rennes, l'élue politique en charge de cette matière pendant plus de dix ans, Jocelyne Bougeard, était issue du milieu associatif féministe et un groupe de travail « égalité des chances » avait été directement créé pour réfléchir aux questions de genre et au modèle temporel « androcentré ».

Aux côtés des guichets uniques, du développement de l'e-administration, d'une diversification de l'offre de transports et des facilités d'accès aux loisirs, la ville de

Rennes a entre autres mis une priorité sur l'accueil des enfants, la charge familiale étant encore essentiellement portée par les femmes, d'autant plus dans les familles monoparentales : service de garde d'urgence, à domicile, crèches intercommunales et interentreprises avec ouverture de 6h à 21h30, etc.

D'autres villes ont par ailleurs déjà mis en œuvre des projets concernant directement les femmes. À l'instar de Rennes, la ville de Caen a par exemple également créé un groupe de travail spécifique « égalité F/H ». De plus, une initiative très récurrente dans les collectivités françaises concerne la réorganisation des conditions de travail des agents d'entretien, dont les effectifs sont très majoritairement composés de femmes. Les horaires de travail sont ainsi aménagés de sorte que les agents réalisent un horaire continu et en journée, amélioration la reconnaissance de leur travail et l'articulation de leur vie privée et vie professionnelle.

Il apparaît cependant qu'au-delà de l'une ou l'autre collectivité formellement engagée et de projets peu diversifiés, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une composante majeure des politiques temporelles en France. Certains contacts au sein du réseau Tempo Territorial nous ont d'ailleurs confirmé que l'égalité F/H n'est pas suffisamment traitée localement, que ce soit en lien avec les politiques temporelles ou plus généralement au sein de la politique menée sur le territoire.

#### **b. Faire de l'égalité F/H le cœur des politiques temporelles en Fédération Wallonie-Bruxelles**

L'ambition de Synergie Wallonie pour l'implémentation des politiques temporelles en Belgique est de suivre le modèle italien, tout en bénéficiant de l'expertise de nos partenaires au sein du réseau français Tempo Territorial, et de (re)mettre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ces politiques, d'en faire le fondement. Certaines initiatives correspondantes sont déjà mises en œuvre,

*L'accent sur le genre doit toujours être placé afin de rendre visible les inégalités et de ne pas les renforcer en les passant, même involontairement, sous silence.*

tant dans les domaines de conciliation des temps que concernant l'égalité femmes/hommes. Dès lors, l'objectif est avant tout de consolider ces bases et de renforcer l'action de *gender mainstreaming* dans l'ensemble de l'action publique. En effet, si un projet de politique temporelle ne va pas forcément être directement conçu pour lutter contre l'égalité F/H, il doit

cependant, dans tous les cas, s'accompagner d'une réflexion genrée, d'actions de sensibilisation, de luttes contre les stéréotypes et les préjugés.

Les politiques temporelles agissent en complément et non en remplacement des politiques d'égalité actuellement menées. En outre, s'il s'agit effectivement de « prendre acte » des inégalités, la démarche ne doit pas être de les accepter mais de les constater, de les objectiver et de tenter d'y remédier, soit par des actions directes,

soit en faisant remonter de la réalité du terrain des constats, expériences et revendications. « Le temps est [...] un outil de mesure qui permet d'objectiver des inégalités, de les dénoncer également, afin éventuellement de se donner les moyens politiques et sociaux de les combattre » (Bessin et Gaudard, 2009 : 3). L'accent sur le genre doit toujours être placé afin de rendre visible les inégalités et de ne pas les renforcer en les passant, même involontairement, sous silence.

En Belgique, et plus largement en Europe, les politiques de conciliation entre la vie privée/familiale et la vie professionnelle sont principalement de trois ordres : les congés parentaux, les services d'accueil de la petite enfance et le temps partiel. Or, ces formules ne participent pas pour autant à la résolution des problèmes dus à la gestion des temps de la vie quotidienne et, dans tous les cas, ce sont les femmes qui profitent le moins de ces possibilités ou sont contraintes de les accepter. D'après Martinez (2010), on expose souvent la conciliation comme la recherche individuelle d'un équilibre, d'arrangements temporels appropriés, mais sans jamais véritablement questionner les deux côtés de la balance : le travail sexuellement divisé et le recours aux temps partiels. La tendance est de considérer les horaires de travail à temps partiel comme étant plus commodes pour les femmes mais ce n'est ni forcément le cas ni automatiquement choisi.

La Ligue des Familles rappelle régulièrement toute la nécessité de ces politiques structurelles mais aussi le besoin de les améliorer sérieusement. Tout d'abord, les congés thématiques (de maternité, de paternité, parental, d'adoption, d'accueil, de crédit temps avec motif – pour s'occuper d'un proche, par exemple) doivent être repensés en termes de durée et de rémunération. Ensuite, le manque de places dans les milieux d'accueil subventionnés et/ou contrôlés par l'ONE, ainsi que l'accueil extrascolaire, est criant, en particulier dans certaines régions comme les provinces du Hainaut et de Liège. Enfin, le temps partiel est souvent un choix posé par défaut, creusant l'écart salarial et fragilisant les femmes quant à leur indépendance financière ou encore leurs droits à la pension. L'organisme plaide d'ailleurs, à la suite de la Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne (COFACE), pour une « économie » ou une « société de la conciliation »<sup>19</sup>.

Statistiques à l'appui, l'IEFH confirme que les femmes utilisent davantage que les hommes les mesures d'accompagnement (crédit-temps dans le privé, interruption de carrière dans le public, congé parental, congé pour assistance médicale, congé pour soins palliatifs) pour mieux conjuguer leurs vies privée et professionnelle.

---

<sup>19</sup> Ligue des Familles, « En route pour une société de la conciliation : des propositions de la Ligue des Familles », octobre 2015. URL : <https://www.laligue.be/Files/media/482000/482073/fre/en-route-vers-une-societe-de-la-conciliation.-des-propositions-de-la-ligue-des-familles.pdf>

**Nombre de bénéficiaires d'un crédit-temps (secteur privé)<sup>20</sup>**

	Temps plein							Temps partiel		Crédit-temps de 1/5		Total
	Soins				Formatio n	(Pré) pensio n	Sans motif	-50 ans	50 ans et +	-50 ans	50 ans et +	
	Enfant < 8 ans	Soins palli- atifs	Parent Malad e	Enfant handi- capé								
<b>Nombre</b>												
<b>Femmes</b>	4.183	5	282	43	232	91	1.496	8.416	20.108	26.902	20.682	82.450
<b>Hommes</b>	235	1	71	6	140	99	1.444	849	8.848	7.073	31.043	49.809
<b>Proportion</b>												
<b>Femmes</b>	94,7%	83,3%	80,4%	87,8%	62,4%	47,9%	50,9 %	90,8%	69,4%	79,2%	40,0%	62,3%
<b>Hommes</b>	5,3%	16,7%	19,6%	12,2%	37,6%	52,1%	49,1 %	9,2%	30,6%	20,8%	60,0%	37,7%
<b>Répartition</b>												
<b>Femmes</b>	5,1%	0,0%	0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	1,8%	10,2%	24,4%	32,6%	25,1%	100%
<b>Hommes</b>	0,5%	0,0%	0,1%	0,0%	0,3%	0,2%	2,9%	1,7%	17,8%	14,2%	62,3%	100%

Les femmes réduisent leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants ou pour prendre en charge des tâches de soins aux personnes. Leur nombre est bien plus élevé que celui des hommes dans la plupart des cas, excepté pour les fins de carrière, plus prisée par les hommes. Certains écarts sont particulièrement interpellants, comme la proportion de femmes bénéficiant d'un crédit-temps pour des motifs liés aux soins des personnes : de 80 à 95% selon les cas.

**Nombre de bénéficiaires d'une interruption de carrière (secteur public)<sup>21</sup>**

	Interruption complète		Réduction des prestations		Total		Total
	-50 ans	50 ans et +	-50 ans	50 ans et +	-50 ans	50 ans et +	
<b>Nombre</b>							
<b>Femmes</b>	3.560	1.457	19.743	27.556	23.303	29.013	52.316
<b>Hommes</b>	873	435	2.093	16.491	2.966	16.926	19.892
<b>Proportion</b>							
<b>Femmes</b>	80,3%	77,0%	90,4%	62,6%	88,7%	63,2%	72,5%
<b>Hommes</b>	19,7%	23,0%	9,6%	37,4%	11,3%	36,8%	27,6%
<b>Répartition</b>							
<b>Femmes</b>	6,8%	2,8%	37,8%	52,7%	44,5%	55,5%	100%

<sup>20</sup> Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre », 2011, p. 152.

<sup>21</sup> Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, « Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre », 2011, p. 158.

<b>Hommes</b>	4,3%	2,2%	10,4%	82,1%	14,9%	85,1%	100%
---------------	------	------	-------	-------	-------	-------	------

Le tableau ci-dessus montre une différence plus marquée encore : 72,5% des interruptions de carrière sont prises par des femmes dans le secteur public, contre 62,3% dans le secteur privé. À nouveau, les hommes optent très largement pour une diminution du temps de travail en fin de carrière.

Une enquête sur les forces de travail réalisée en 2010 par la DGSIE permet également de constater que les femmes en couple et avec enfants aménagent leur de travail davantage (29,82%) que les hommes en couple avec enfants (12,16%), la différence étant plus grande encore entre les mères seules (14,84%) et les pères seuls (2,71%).

En outre, il s'avère que 22% des mères et 13% des pères ont pris un congé rémunéré ou un congé sans solde pendant les vacances scolaires et durant les périodes de fermeture des crèches afin de garder leurs enfants. De plus, « le manque de services de garderie abordables financièrement et de qualité joue un rôle pour plus de femmes que d'hommes dans la réduction des heures de travail ou dans le fait de ne pas travailler. Le manque de services de garderie joue un rôle d'une manière ou d'une autre pour 30% des femmes, contre seulement 13% des hommes »<sup>22</sup>.

En tant que politiques visant à la qualité de vie, les politiques des temps doivent clairement adopter une approche genrée, permettant de « sortir du neutre masculin et de s'éloigner d'une idée selon laquelle les femmes sont une catégorie particulière au même titre que les handicapés, les étrangers, les jeunes... » (Labourie-Racapé, 2004 : 115). Lorsque l'on se pose des questions sur un territoire, il faut établir un diagnostic en fonction des hommes et des femmes, et plus uniquement avec ce neutre masculin.

Dans son historique du féminisme, Catherine Jacques (2009) montre notamment comment le Parti Communiste de Belgique, dans les années 1920, annihile la lutte féministe en ne pensant qu'en termes de lutte des classes, celle-ci devant permettre de résoudre toutes les discriminations, y compris sexuées. Cette vision typiquement masculiniste, n'ayant pas véritablement disparue près d'un siècle plus tard, nous pousse à insister sur la nécessité d'une réflexion genrée des politiques temporelles.

Il faut également préciser qu'il ne s'agit pas de tendre vers une égalité mathématique des temps entre les femmes et les hommes : cela n'est pas concevable car ne tiendrait pas compte des aspirations individuelles. « Un traitement similaire n'est pas forcément un traitement égalitaire et il faut éviter l'équation selon laquelle "ce qui est valable pour les hommes l'est aussi automatiquement pour les femmes". L'apparente neutralité d'une telle formule nous entraîne sur une fausse piste en

---

<sup>22</sup> *Op. cit.*, p. 173.

masquant les besoins particuliers des femmes et des hommes. Elle empêche de déceler les inégalités persistantes et d’y remédier »<sup>23</sup>.

« L’égalité des temps signifie donc de rapprocher les temps obligés des femmes et des hommes afin qu’ils disposent d’une égale liberté dans l’accès aux temps choisis » (Kergoat et Touchard, 2009 : 417). En ce sens, l’allègement des temps par la fourniture de services, de démarches administratives simplifiées ou de facilités en termes de transports ne pourront qu’être bénéfiques pour les femmes. En effet, si elles ne passent pas forcément plus de temps dans les administrations ou les transports, ces déplacements et contraintes ne font que s’ajouter à un temps déjà très encombré par les tâches ménagères et l’éducation des enfants.

### c. Un grand défi : des projets de ville mais aussi un projet de société

Dans son analyse des dispositifs au sein de l’Union Européenne, Silvera (2010) constate qu’au-delà des discours sur l’égalité et la « conciliation » entre vie privée et vie professionnelle, les pratiques ne sont guère homogènes et « ne semblent pas converger vers ce projet commun » (Silvera, 2010 : 65). L’approche des politiques temporelles que nous défendons s’insère précisément, non seulement au cœur des projets politiques de nos villes et territoires (le milieu rural est tout autant concerné par ces problématiques), mais aussi au sein d’un véritable projet de société ayant pour horizon un idéal d’amélioration de la qualité de vie, de justice sociale pour les individus de tous âges et conditions sociales, et d’une attention particulière portée sur la condition des femmes.

*L’approche des politiques temporelles que nous défendons s’insère précisément, non seulement au cœur des projets politiques de nos villes et territoires, mais aussi au sein d’un véritable projet de société ayant pour horizon un idéal d’amélioration de la qualité de vie, de justice sociale, et d’une attention particulière portée sur la condition des femmes.*

Cela représente une opportunité de se démarquer des autres pays et régions européens et de faire figure de bon élève en renouvelant notre manière de penser l’action publique et en proposant un nouveau modèle social au sein de l’Europe. En effet, si l’ancrage de ces politiques est profondément local, de nombreux aspects nécessitent que des décisions soient prises aux échelons régional, fédéral ou européen. À partir du vécu des citoyen-ne-s et des expériences concrètes réalisées, un dialogue doit pouvoir se nouer entre les différents niveaux de pouvoir afin que la transversalité d’une réelle approche intégrée s’effectue tant horizontalement que verticalement.

Dans cette perspective systémique où la conciliation entre les temps de vie n’est pas l’apanage des seules femmes, il est également crucial de pouvoir y impliquer durablement les hommes, sans qui des politiques de qualité de vie aux objectifs

<sup>23</sup> Fédération Canadienne des Municipalités, *op. cit.*, p. 7.

égalitaires n'auraient guère de sens. En effet, si les problèmes liés à la conciliation devaient être partagés équitablement par les femmes et les hommes, ils resteraient néanmoins des problèmes auxquels il serait nécessaire de remédier. De plus, il est à souligner que certains hommes se sentent également « coincés » par les normes et rôles sexués en vigueur : l'homme ramène l'argent du ménage, construit une carrière professionnelle, représente l'autorité, ne se laisse pas dépasser par ses émotions, etc. Ces stéréotypes s'estompent mais existent toujours et les hommes peuvent également les subir.

Les politiques temporelles ne sont ni bonnes ni mauvaises par essence. Elles sont seulement un moyen adaptable au contexte local, pas un outil préfabriqué qui sera le même partout. Elles deviennent acceptables ou critiquables suivant l'utilisation qui en est faite. Les collectivités sont autonomes dans la mise en œuvre de ces politiques car elles doivent effectuer des choix et établir des priorités en fonction de leurs désirs, des besoins et spécificités du territoire.

*Les politiques temporelles ne sont ni bonnes ni mauvaises par essence. Elles sont seulement un moyen adaptable au contexte local, pas un outil préfabriqué qui sera le même partout. Elles deviennent acceptables ou critiquables suivant l'utilisation qui en est faite.*

Par conséquent, une attention particulière doit être portée aux éventuelles dérives engendrées par des politiques se réclamant théoriquement de la conciliation des temps de vie, à l'instar du possible renforcement des inégalités entre les femmes et les hommes par la non prise en compte d'une dimension de genre au sein des projets menés. En effet, différents risques potentiels existent quant à une utilisation abusive et antisociale d'une démarche temporelle, ayant principalement

trait à une flexibilisation accrue du travail. Ne risque-t-on pas, par exemple, de s'engager dans la création de villes fonctionnant 24 heures sur 24 ?

Comme l'explique Jean-Yves Boulin, spécialiste de la question, les débats relatifs au travail du dimanche illustrent ces enjeux : « il est un indicateur de la qualité de vie, car il est le seul jour de la semaine de synchronisation familiale et sociale ; il illustre l'inégalité sociale et de genre dans la mesure où les commerces (objets du débat actuel) emploient surtout des femmes et où ce sont des employés du bas de l'échelle sociale ayant déjà des horaires atypiques durant la semaine qui y travaillent ; il représente un temps commun, le temps pour faire société ensemble » (Boulin, 2016 : 18).

Ces discussions concernent également les horaires d'ouverture des services publics, administrations ou milieux d'accueil : l'élargissement de leurs horaires doit avoir un objectif social réfléchi et ne pas entraîner la fragilisation des employés de ces organismes. Concernant les crèches, les ouvertures très matinales et très tardives doivent être limitées à des cas spécifiques tels que le personnel hospitalier, policier ou d'autres types de travailleurs similaires ou horaires potentiellement décalés.



La volonté de flexibilisation du temps de travail récemment proposée par le Ministre fédéral de l'Emploi présente à ces titres de nombreux dangers. Avec l'annualisation du temps de travail et des femmes allant jusqu'à 45h, les individus ne maîtriserons pas davantage leurs rythmes de vie, d'autant plus s'ils sont dictés par les employeurs en fonction des besoins de production et du marché. Comment devra s'organiser, par exemple, une mère célibataire si elle est soumise à de telles variations dans ses horaires de travail, alors que l'on sait que les individus, et *a fortiori* les femmes, les parents et les enfants, ont besoin de rythmes adaptés et sécurisants ? Les individus sont réellement en demande de flexibilité, mais une flexibilité choisie et non imposée.

Nous partageons à ce sujet la position de la Ligue des Familles : « Certaines fonctions et certains profils profiteront d'une annualisation. Mais une petite minorité seulement. La grande majorité aspire davantage à des formes de flexibilité plus proches de sa vie quotidienne, à l'échelle de la journée ou de la semaine. Des possibilités d'horaires flottants sont intéressantes, car elles permettent de mieux organiser la vie quotidienne. La semaine des quatre jours aussi. Au fond, l'enjeu c'est bien la qualité de vie, pour chacun. Pour soi-même, pour ses enfants, pour la vie collective. Nous avons besoin de "temps communs", c'est-à-dire des temps où nous sommes ensemble. C'est essentiel à la construction d'une vie de famille. C'est essentiel pour le bien-être et le développement de l'enfant. C'est essentiel pour une société qui a besoin que les gens se retrouvent pour organiser les formes de vivre ensemble : à l'école de son enfant, à la fête de la commune, à la réunion d'informations sur la rénovation du quartier, etc. Comment permettre ces moments partagés si nos temps de travail sont différents selon l'entreprise dans laquelle on travaille ? Des temps communs et des durées de travail un minimum accordées sont essentiels pour "faire société". C'est ça, le projet de société que nous voulons »<sup>24</sup>.

#### **IV. Conclusion. Le rôle et les projets de Synergie Wallonie**

Grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces derniers mois ont permis d'enregistrer de nombreuses informations, grâce à la lecture de multiples ouvrages et articles scientifiques ou relevant de la littérature grise ainsi qu'à des rencontres, collectives et individuelles, avec nos partenaires au sein du réseau français Tempo Territorial, dont notre association est désormais un membre actif du Conseil d'Administration. Cela amène progressivement Synergie Wallonie à s'ériger en un véritable centre de ressources et d'expertise mêlant politiques temporelles, politiques féministes et contexte belge francophone. Le présent rapport est majoritairement issu de cette récolte de données dont le foisonnement est

---

<sup>24</sup> Ligue des Familles, « Le temps des enfants n'est pas flexible », avril 2016. URL : <https://www.laligue.be/association/communiquede/edite-annualisation-temps-de-travail>

impressionnant, tant ces matières recouvrent des champs extrêmement larges et riches.

Comme nous le signalions dans l'avant-propos, ce rapport se veut intermédiaire car il n'offre pas une vision complète et définitive des politiques temporelles et de leur pertinence pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet état des lieux actuel sera très prochainement enrichi par le travail engagé autour de l'organisation d'un grand colloque, en partenariat avec Tempo Territorial, les 17 et 18 novembre 2016 à Namur. Cet événement d'envergure internationale réunira tant des responsables politiques que des acteurs de la société civile et du milieu universitaire autour des questions de genre et de temporalités, dans une optique de mise en place future de politiques temporelles en Belgique francophone. Au vu des participants déjà confirmés et de l'intérêt que ces thématiques ont suscité chez nos interlocuteurs – voir le programme provisoire du colloque en annexe –, il est certain que ce rapport pourra être complété par de multiples apports d'expériences concrètes pouvant s'associer à nos objectifs.

*Synergie Wallonie s'érige progressivement en un véritable centre de ressources et d'expertise, permettant un rôle de sensibilisation aux politiques temporelles, d'accompagnement des villes, de diffusion d'informations et d'instigations de réseaux d'acteurs politiques et de la société civile.*

Ce colloque s'inscrit dans la lignée de nos activités de sensibilisation et de promotion des politiques temporelles. Déjà en 2015, plusieurs villes et communes s'étaient montrées intéressées par cette démarche lors d'un colloque organisé à Charleroi en octobre 2015, en collaboration avec la Ville, afin de présenter les politiques temporelles et d'effectuer de premiers liens avec des initiatives locales. Les politiques temporelles ont éveillé un vif intérêt chez différents responsables politiques et leurs collaborateurs qu'il s'agisse des compétences en matière d'égalité des chances, de mobilité, de participation citoyenne ou encore de cohésion sociale.

Parallèlement, des échanges ont été menés avec la Ville de Verviers, par l'intermédiaire de Sophie Lambert, échevine du Logement, de l'Emploi et de l'Égalité des chances. Elle a ensuite rapidement interpellé le Collège communal qui a accepté formellement le principe d'une mise en place future de politiques temporelles sur le territoire de la Ville, faisant de Verviers la première ville belge à se lancer dans la démarche. Nous débutons actuellement les discussions afin d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre concrète de ces politiques. Celle-ci s'accordera d'ailleurs avec la participation de Verviers à un projet européen consacré aux politiques temporelles.

En outre, nous avons participé en juin 2016 à un colloque consacré à l'accélération temporelle et à ses effets, intitulé « @la recherche du temps », à l'École Supérieure de Commerce de Paris. Nous y avons présenté les premiers résultats de ce rapport

devant un parterre de chercheurs de divers horizons, de l'économie à l'urbanisme en passant par les sciences politiques et sociales.

Les activités de Synergie Wallonie en cours et à venir sont dès lors de plusieurs ordres. Premièrement, nous souhaitons marquer un tournant avec l'organisation de notre colloque, en partenariat avec Tempo Territorial, consacré aux politiques temporelles au prisme de l'égalité F/H. Ouvert au grand public, il sera divisé en trois panels : « Penser l'action publique », « Cohésion sociale et participation citoyenne » et « Sphère professionnelle ». Les actes du colloque seront publiés début 2017.

Deuxièmement, nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation et d'accompagnement des villes et communes, avec Verviers en premier lieu. Nous préparons également la rédaction de deux outils dans cette optique : d'une part, un document attractif de présentation des politiques temporelles (argumentaire, expériences concrètes, implications pratiques en Belgique, partenaires potentiels...) sera rédigé à partir de ce rapport et des fruits recueillis lors du colloque ; d'autre part, un guide méthodologique est actuellement conçu afin d'accompagner au mieux les collectivités dans la mise en œuvre concrète de ces politiques (établissement d'un diagnostic « temporel » et d'objectifs prioritaires, création d'un Bureau des temps, opérationnalisation, évaluation...).

Troisièmement, cette sensibilisation se poursuivra également aux niveaux de pouvoir supérieurs, afin que les responsables politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne soutiennent clairement leurs ambitions en matière d'égalité, notamment concrétisées par la création récente et applaudie du Ministère des Droits des femmes en FWB. Nous souhaitons par ailleurs obtenir leur appui afin que les questions temporelles fassent l'objet d'une approche intégrée (telle que recommandée par l'Union Européenne et la Charte de Leipzig) et soient inscrites dans les projets en cours ou à venir : les Plans de Cohésion Sociale, les Programmes de Développement Urbain, les Programmes Stratégiques Transversaux, le Schéma de Développement de l'Espace Régional, etc.

Quatrièmement, nous avons participé à la rédaction d'un projet européen pour le développement d'un réseau transnational de villes actrices des politiques temporelles. Le projet s'intitule : « Politiques temporelles et approfondissement de l'identité européenne par la participation des citoyens à la dynamique de renouvellement du modèle social européen ». Il regroupe des villes et associations de quatre pays : Bolzano et Bergame pour l'Italie, Bilbao et Barcelone pour l'Espagne, Strasbourg et Tempo Territorial pour la France, Verviers et Synergie Wallonie pour la Belgique. Ce projet se déroulera, s'il est accepté, sur une période de deux ans.

Cinquièmement, notre objectif est de développer un grand réseau autour des questions de temps et de genre, portes d'entrée susceptibles d'intéresser un très grand nombre d'acteurs du secteur public, privé ou associatif. Il s'agirait non seulement de créer un réseau belge de villes actrices des politiques temporelles, comme le fait Tempo Territorial en France, afin de favoriser les échanges

d'expériences et de bonnes pratiques, mais aussi un réseau au sein de la société civile afin de fédérer les acteurs autour de revendications communes et/ou d'intérêts communs liés à la gestion des rythmes de vie. Ce dernier permettrait à la fois d'échanger, de développer des expertises mais surtout d'exercer un rôle de vigilance par rapport aux politiques concrètement mises en place, qui relèvent avant tout de volontés politiques autonomes, pour s'assurer qu'elles vont bien dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie, en particulier pour les femmes, les projets menés devant impérativement être accompagnés de réflexions sur le genre et de luttes ciblées contre les stéréotypes.

Nos contacts préparatoires avec de nombreux organismes dont les activités ou préoccupations entretiennent des points communs avec ces thématiques (associations féministes, Ligue des Familles, IWEPS, Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine, syndicats, chercheurs universitaires, Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale en Région Wallonne, Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine...) nous font aborder ces différents objectifs, certes ambitieux, avec optimisme.

## Bibliographie

Barrère-Maurisson M.-A. (2003), *Travail, famille : le nouveau contrat*, Paris : Gallimard.

Bessin M. et Gaudart C. (2009), « Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ? », *Temporalités* [En ligne], 9, URL : <https://temporalites.revues.org/978>.

Bonfiglioli S. (1997), « Les politiques des temps urbains en Italie », *Annales de la Recherche urbaine*, 77 (12), 23-29.

Bonfiglioli S. (2004), « L'Italie met en place des politiques de temps urbains pour un rapprochement entre vie privée et vie professionnelle », in Istace E., Laffut M., Plasman R. et Ruyters C. (dir.), *Sphères privée et professionnelle. Vers une recomposition des rôles et des actions*, Bruxelles : De Boeck, 329-352.

Boulin J.-Y. (2003), « Les temps de la ville », *Revue Projet* [En ligne], URL : <http://www.revue-projet.com/articles/2003-1-les-temps-de-la-ville/>.

Boulin J.-Y. (2016), « Les politiques de temps comme moyen de concrétiser le "droit à son propre temps" », *Actes du colloque de Charleroi : « Les politiques temporelles. Caractéristiques, opportunités et impact des politiques temporelles au niveau local »*, 29 octobre 2015, 12-21.

Chabbert D. (2010), « Re-prendre du temps », *Politique* [En ligne], 67 (6), URL :

<http://politique.eu.org/spip.php?article1257>.

Cocandeau-Bellanger L. et Heslon C. (2013), « Le paradigme de l'"adulte conciliateur" : un analyseur temporel des parcours de vie d'aujourd'hui », in Burnay N., Ertul S. et Melchior J.-P. (dir.) (2013), *Parcours sociaux et nouveaux desseins temporels*, Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan, 177-199.

De Coninck F. et Guillot C. (2007), « L'individualisation du rapport au temps, marqueur d'une évolution sociale », *Interrogations* [En ligne], URL : <http://www.revue-interrogations.org/L-individualisation-du-rapport-au>.

Godard F. (2003), « Cessons d'opposer temps individuels et temps collectifs », *Revue Projet*, 273 (1), 35-42.

Istace E., Laffut M., Plasman R. et Ruyters C. (dir.) (2004), *Sphères privée et professionnelle. Vers une recomposition des rôles et des actions*, Bruxelles : De Boeck.

Jacques C. (2009), « Le féminisme en Belgique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1970 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2012-2013.

Kergoat M. et Touchard D. (2009), « La ville et le temps des femmes : l'exemple de la ville de Rennes », *Espace Populations Sociétés*, 2-3, 411-420.

Labourie-Racapé A. (2004), « Genre et territoire : quelles questions ? », *Espace, populations, sociétés* [En ligne], URL : <https://eps.revues.org/550>.

Lépinard E. (2002), « Une occasion perdue : l'exemple français des politiques publiques des "bureaux des temps" », *Les Cahiers du Genre*, 33 (2), 113-135.

Lootvoet V. (2009), « Au cœur de l'individuation : les femmes, les villes et la citoyenneté », *Actes du colloque « Savoir de genre : quel genre de savoir ? »*, Bruxelles : Sophia asbl, 45-61.

Martinez E. (2010), « Pour une société à temps négociés », *Politique* [En ligne], 67 (6), URL : <http://politique.eu.org/spip.php?article1256>.

Michielsens M. (2005), *175 ans de femmes. Égalité et inégalités en Belgique 1830-2005*, Bruxelles : Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes.

Molinier P. (2009), « Temps professionnel et temps personnel des travailleuses du care : perméabilité ou clivage ? Les aléas de la "bonne distance" », *Temporalités* [En ligne], 9, URL : <https://temporalites.revues.org/978>.

Mückenberger U. (2004), « Des politiques du "temps de travail" aux politiques des "temps des villes" », in Istace E., Laffut M., Plasman R. et Ruyters C. (dir.), *Sphères privée et professionnelle. Vers une recomposition des rôles et des actions*, Bruxelles : De Boeck, 353-379.

Rochman J. et Tremblay D.-G. (2011), « Politiques temporelles et bureaux des temps : défis et potentiels pour les territoires », *Canadian Journal of Regional Science*, 34 (1), 9-18.

Rosa H. (2013), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris : La Découverte.

Silvera R. (2010), « Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations », *Travail, genre et sociétés*, 24 (2), 63-88.